

## POLITIQUE

# Appel à simplifier la redistribution des bénéfices de la BNS

**BANQUE CENTRALE.** Pour l'Observatoire de la BNS, l'institut d'émission devrait adopter un ratio de distribution fixe afin de réduire la volatilité des versements aux collectivités publiques.

**Pascal Schmuck**

La Banque nationale suisse (BNS) devrait verser chaque année une part fixe de son bilan dans le cadre de sa politique de redistribution, plutôt que d'augmenter régulièrement ses provisions pour réserves monétaires, qui dépassent désormais les 120 milliards de francs. Pour l'Observatoire de la BNS, qui émet cette recommandation dans une étude publiée jeudi, cette pratique présenterait nombre d'avantages.

«D'un point de vue économique, la BNS est mieux placée pour absorber cette incertitude économique.»

**Charles Wyplosz**  
Membre de l'Observatoire de la BNS

«Les versements seraient beaucoup moins volatils qu'aujourd'hui, puisqu'ils ne fluctueraient qu'en fonction de l'évolution du total des actifs de la BNS», explique le groupe de réflexion composé de trois économistes. En outre, leur montant pourrait être en moyenne plus élevé qu'aujourd'hui, «car la distribution des bénéfices deviendrait la priorité» alors que la pratique actuelle vise à accroître les provisions chaque année. La distribution interviendrait donc chaque année, mais sans risque pour la BNS si le pourcentage retenu n'est pas élevé, précise l'Observatoire. En appliquant un taux de



**Berne.** La future répartition des bénéfices se discute actuellement, la BNS et le Département fédéral des finances négociant une nouvelle convention pour la période 2026-2030.

0,5%, la BNS aurait ainsi pu distribuer chaque année en moyenne 3,8 milliards de francs aux cantons et à la Confédération entre 2011 et 2025. Et les fonds propres seraient restés «largement positifs», ajoute le groupe. Or, le garant de la stabilité des prix a versé sur cette période 2,2 milliards de francs par an en moyenne, en tenant compte d'une absence de tout versement durant trois ans. Une telle politique permettrait d'épargner aux cantons

des «tensions inutiles» dans leur planification budgétaire. Comme l'a expliqué Economiesuisse dans une étude publiée en mars 2025, certains ont déjà anticipé une redistribution jusqu'en 2028. Pour Charles Wyplosz, membre de l'Observatoire de la BNS, cette nouvelle approche aurait l'avantage de «rendre les revenus totalement prévisibles pour les cantons». En outre, la volatilité s'en trouverait réduite et amortie par la banque centrale. «D'un point de vue économique, la

BNS est mieux placée pour absorber cette incertitude que les cantons ou la Confédération. Il est logique que le risque soit porté par ceux qui peuvent le mieux le supporter. Or aujourd'hui, ce n'est pas le cas», a ajouté l'économiste et professeur émérite à l'IHEID de Genève. Jusqu'ici, les membres du directoire de la BNS ont rappelé à l'envi qu'un bénéfice comptable ne relevait pas du mandat de la banque centrale, contrairement à la stabilité des prix via la politique mo-

nétaire. La BNS disposerait toujours de suffisamment de fonds propres pour fonctionner en toute sécurité, ajoute l'Observatoire. Alors que ses homologues se contentent souvent d'une part de moins de 5% dans leur bilan, à la BNS celle-ci est de 18%, alimentée principalement par ses interventions sur le marché des changes pour contrer une appréciation «trop brutale» du franc.

La BNS et le Département fédéral des finances (DFF) négocient actuellement une nouvelle convention de répartition des bénéfices de l'institut d'émission pour la période 2026-2030. La précédente, arrivée à échéance fin 2025, plafonnait la distribution annuelle à 6 milliards de francs. Selon le programme de travail du DFF pour 2026, le nouvel accord doit être finalisé et signé dans le courant de l'exercice, avec effet rétroactif.

L'objectif de ces accords est d'assurer une prévisibilité et une stabilité des versements à moyen terme, tout en garantissant que la banque centrale dispose de réserves suffisantes pour mener sa politique monétaire. Pour rappel, la BNS a distribué au titre de 2025 un montant total de 4 milliards de francs contre 3 milliards pour 2024, à la faveur d'un bénéfice de 26,1 milliards de francs, essentiellement généré par la plus-value de son stock d'or. Parmi les principaux bénéficiaires romands, le canton de Vaud devrait percevoir 251,8 millions, et Genève 156,3 millions, selon un document du DFF. ■